

République Française
Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES

DELIBERATION N° 2025-072

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 18h, le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 12 juin 2025, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : Stéphane SAUVEBOIS, Maire,
Xavier SILLON, Stéphanie DEBOUT, Jocelyne MARTIN, Laurent CAIOLO SERRA, Delphine VAZEUX, Adjoints,
Michel MARTIN, maire délégué de Venosc, Philippe PRIMATESTA, maire délégué de Mont de Lans, Jean-Noël CHALVIN, Brigitte MANIN, Florence BEL, Virginie DUMONT, Angélique AGUILAR, Louise TEXIER LELONG, Mélanie FIAT, Etienne DRUMAIN, Agnès ARGENTIER, Stéphane GALLAND, Cécile NEYRAUD, conseillers municipaux.

Absents : Estelle FAURE, Romain CHARREL, Simon LAVAUD.

Pouvoir : Eric HAZAK donne pouvoir à Stéphane SAUVEBOIS

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du conseil : Madame Jocelyne MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

FINANCES LOCALES – 7.1.2 – Autres documents budgétaires

OBJET : Budget annexe parkings – Vote du budget supplémentaire 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1616-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu le Budget Primitif 2025 ;

Vu l'affectation du résultat de clôture 2024 de la section d'exploitation ;

Vu le projet de Budget supplémentaire 2025 annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le budget supplémentaire a pour fonction :

- De constater la reprise des résultats de l'exercice antérieur tels qu'ils figurent dans la délibération d'affectation des résultats ;
- De constater le report en dépenses et en recettes d'inscriptions budgétaires qui n'ont pas fait l'objet d'une réalisation au cours de l'exercice précédent (RAR) et dont l'opportunité n'est pas remise en cause, telles qu'elles apparaissent dans le compte financier unique 2024 ;
- D'ajuster les inscriptions du budget primitif ;

Il est rappelé que le budget principal est voté au niveau des chapitres budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement, avec en investissement des votes par "opérations d'équipement" assimilables à des votes par chapitres.

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

le..... Stéphane SAUVEBOIS, Maire.

Monsieur le Maire précise que le Budget Supplémentaire du Budget Principal de l'exercice 2025 s'équilibre pour les sections d'exploitation et d'investissement en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Ajustements budgétaires dans le cadre du budget supplémentaire 2025	Budget primitif	Décisions modificatives	Restes à réaliser n-1	Budget supplémentaire	Budget 2025
Dépenses d'exploitation					
011 - Charges à caractère général	80 000,00	0,00	0,00	- 4 000,00	76 000,00
012-charges de personnel, frais assimilés	40 000,00	0,00	0,00	20 000,00	60 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	2 000,00	0,00	0,00	4 000,00	6 000,00
Total des dépenses de gestion des services	122 000,00	0,00	0,00	20 000,00	142 000,00
66 - Charges financières	231 200,00	0,00	0,00	0,00	231 200,00
67- charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
Total des dépenses financières d'exploitation	355 200,00	0,00	0,00	20 000,00	375 200,00
023- virement à la section d'investissement	91 620,00	0,00	0,00	0,00	91 620,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 000,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00
Total des opérations d'ordre de transfert entre sections	163 620,00	0,00	0,00	0,00	163 620,00
Total des dépenses d'exploitation	518 820,00	0,00	0,00	20 000,00	538 820,00

Chapitres ou opérations budgétaires	Budget primitif	Décisions modificatives	Restes à réaliser n-1	Budget supplémentaire	Budget 2025
Recettes d'exploitation					
70-Ventes produits fabriqués, prestations	339 000,00	0,00	0,00	- 124 000,00	215 000,00
74 - Subventions d'exploitation	167 200,00	0,00	0,00	28 903,20	196 103,20
Total des recettes de gestion des services	506 200,00	0,00	0,00	- 95 096,80	411 103,20
76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 620,00	0,00	0,00	0,00	12 620,00
Total des opérations d'ordre de transfert entre sections	12 620,00	0,00	0,00	0,00	12 620,00
002 - Résultat d'exploitation reporté	0,00	0,00	0,00	115 096,80	115 096,80
Total des excédents d'exploitation reportés	0,00	0,00	0,00	115 096,80	115 096,80
Total des recettes d'exploitation cumulées	518 820,00	0,00	0,00	20 000,00	538 820,00

Chapitres ou opérations budgétaires	Budget primitif	Décisions modificatives	Restes à réaliser n-1	Budget supplémentaire	Budget 2025
Dépenses d'investissement					
150 – Aménagements urbains et milieux naturels	350 000,00	0,00	90 326,58	35 716,94	476 043,52
Total des dépenses d'équipement	350 000,00	0,00	90 326,58	35 716,94	476 043,52
16 - Emprunts et dettes assimilées	151 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 151 000,00
Total des dépenses financières d'investissement	151 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 151 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 620,00	0,00	0,00	0,00	12 620,00
Total des opérations d'ordre de transfert entre sections	12 620,00	0,00	0,00	0,00	12 620,00
041 - Opérations patrimoniales	500 00,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
Total des opérations patrimoniales	500 00,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
Total des dépenses d'investissement	1 013 620,00	0,00	90 326,58	1 126 043,52	2 139 663,52

Recettes d'investissement					
13-Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	350 000,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
Total des recettes d'équipement	350 000,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021- virement de la section d'exploitation	91 620,00	0,00	0,00	0,00	91 620,00
Total virement de la section d'exploitation	91 620,00	0,00	0,00	0,00	91 620,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 000,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00
Total des opérations d'ordre de transfert entre sections	72 000,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00
041 - Opérations patrimoniales	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
Total des opérations patrimoniales	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
001 - Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	1 126 043,52	1 126 043,52
Total des excédents d'investissement reportés	0,00	0,00	0,00	1 126 043,52	1 126 043,52
Total des recettes d'investissement	1 013 620,00	0,00	0,00	1 126 043,52	2 139 663,52

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

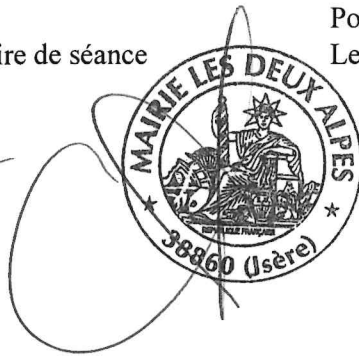
le..... Stéphane SAUVEBOIS, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 3 abstentions : Agnès Argentier, Stéphane Galland, Cécile Neyraud :

- **ADOpte** les ajustements du budget supplémentaire 2025 du Budget annexe parkings tels que présentés ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Jocelyne MARTIN, Secrétaire de séance



Pour extrait conforme,

Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS